

## Communiqué de Presse

### **CAPIMED : LE CONTRAT LOI MADELIN SÛR ET PERFORMANT RÉSERVÉ AUX MÉDECINS**

**PAS DE CRISE POUR CAPIMED :  
un capital garanti, une rente protégée de l'inflation.**

**4,23 %** c'est le rendement net attribué en 2009 par CAPIMED, le complément de retraite facultatif (Loi Madelin) géré en capitalisation par la CARMF.

En 2009 comme les années précédentes, le rendement de CAPIMED se situe parmi les meilleurs taux pratiqués pour ce type de contrat. Sur les deux dernières années (2008 et 2009), la performance de CAPIMED (**+ 8,84 %**) est supérieure à celle de la plupart des classes d'actifs :

- actions (indice CAC 40 : - 29,88 %)
- obligations convertibles (indice Exane ECI : - 4,23 %)
- obligations d'entreprises (indice Barclays Corporate € : + 1,73 %)
- obligations d'État (indice JP Morgan Global EMU : + 14,11 %).

Les résultats de 2009 permettent à la CARMF de porter à **2,283 €** la valeur de service du point au 1<sup>er</sup> janvier 2010, soit une augmentation de **1,6 %** par rapport à 2009 (2,248 €) très supérieur à l'inflation (+ 0,9 % en 2009).

Au 31 décembre 2009, le portefeuille de valeurs mobilières de CAPIMED comportait : 72 % d'obligations, 6 % d'OPCVM monétaires, 15 % d'obligations convertibles, 4 % de gestion alternative et 3 % d'actions.

Le contrat CAPIMED permet aux médecins et à leurs conjoints, de créer leur rente à leur rythme tout en bénéficiant d'une performance financière régulière, d'une liberté de choix de cotisations, d'une déductibilité fiscale des cotisations versées et le tout avec des frais très réduits.

En 2010, les adhérents peuvent faire varier leurs cotisations comme ils le souhaitent, entre le montant minimal de 1 130 € en option A et 2 260 € en option B, et un maximum de dix fois ces montants : 11 300 € en option A et 22 600 € en option B.

Le contrat CAPIMED est exonéré de frais de gestion sur l'épargne gérée. Des frais très faibles sont prélevés sur les cotisations et sur le paiement des rentes (2,5 % et 2 % respectivement).

La CARMF gère l'ensemble des régimes obligatoires de retraite et de prévoyance des médecins libéraux (128 000 cotisants, 61 500 prestataires). Elle recueille chaque année plus de 1,8 milliard d'euros de cotisations (médecins + caisses maladies) et verse 1,5 milliard d'euros de prestations, la différence sert à payer la compensation nationale, l'excédent étant mis en réserves.

Quelques statistiques au 31 décembre 2009 :

Age moyen des adhérents  
Option A 55 ans,  
Option B 55 ans.

Cotisation moyenne versée  
Option A 3 048 €,  
Option B 5 539 €.